

Annexe contractuelle

Support en unités de compte dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, d'une durée de 12 ans maximum, à compter du 29 janvier 2026, présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie.

Code ISIN : FR1459AB8970



→ Telluma Boost Janvier 2026

Éligible dans le cadre des contrats :

Gan Patrimoine
Évolution

Gan Patrimoine
Stratégies

Patrimoine
Stratégies Vie

Gan Patrimoine
Capitalisation

SOMMAIRE

- ▶ Annexe à la notice d'information des contrats d'assurance vie* et conditions générales valant notice d'information du contrat de capitalisation*
**Cités en page de couverture de ce document* _____ p. 1
- ▶ Fiche technique du support Telluma Boost Janvier 2026 _____ p. 2
- ▶ Avertissement final _____ p. 4
- ▶ Répartition d'actifs à l'échéance de Telluma Boost Janvier 2026 _____ p. 5
- ▶ Souscription au support Telluma Boost Janvier 2026

ANNEXE À LA NOTICE D'INFORMATION DES CONTRATS D'ASSURANCE VIE* ET CONDITIONS GÉNÉRALES VALANT NOTICE D'INFORMATION DU CONTRAT DE CAPITALISATION*

*CITÉS EN PAGE DE COUVERTURE DE CE DOCUMENT

Le support temporaire en unités de compte **Telluma Boost Janvier 2026** (nommé ci-après « le Support ») est ajouté aux contrats d'assurance vie et de capitalisation cités en page de couverture de ce document. Sa période de commercialisation est du 1^{er} septembre 2025 au 31 décembre 2025. Le Support est émis le 1^{er} septembre 2025. La durée d'investissement sur cette unité de compte est de 12 ans maximum, à compter du 29 janvier 2026.

Son échéance finale est le 26 février 2038.

Chaque année, à partir de l'année 2, le Support pourra prendre fin de façon anticipée, dans les conditions précisées dans la Fiche technique.

Les dispositions suivantes s'appliquent par dérogation à la notice d'information ou aux conditions générales de votre contrat.

- Disponibilité de la documentation du support - Le Support décrit dans le présent document fait l'objet de « Conditions Définitives » se rattachant au Prospectus de Base (en date du 19 décembre 2024), conforme au règlement UE 2017/1129 et visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (« CSSF »). Ce Prospectus de Base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le Prospectus de Base, les suppléments à ce Prospectus, les Conditions Définitives (ensemble, le Prospectus) et le résumé (en langue française) sont disponibles sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu). Ces documents sont également disponibles auprès de Goldman Sachs International via le lien suivant pour le Prospectus de Base (<https://www.luxse.com/pdfviewer/104525408>) et les Conditions Définitives (https://www.goldmansachs-bourse.fr/media/fr/dokumente/Final_Terms_FR1459AB8970.pdf). La dernière version du Document d'Informations Clés relatif à cesupport peut être consultée et téléchargée à l'adresse : www.gspriips.eu?isin=FR1459AB8970&lang=FR&cnt=FR.
- Pendant le délai de renonciation, la part du versement initial est directement investie sur le Support.
- Les versements et les réinvestissements suite à arbitrage, s'effectuent à la valeur de l'unité de compte du troisième jour ouvré suivant la date d'encaissement effectif sur le compte de l'Assureur.
- Tous les désinvestissements s'effectuent à la valeur de l'unité de compte du troisième jour ouvré suivant la date d'enregistrement au siège administratif de la demande par le service de gestion de l'Assureur et accompagnée de la totalité des pièces nécessaires, ou suivant la date de déclenchement (arbitrage automatique).
- En cas d'absence de cotation à ces dates, on considérera comme valeur de l'unité de compte la prochaine valeur cotée.
- **L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 12 ans, toutes les opérations de rachat ou d'arbitrage sollicitées sur ce support temporaire avant son échéance finale, feront l'objet d'une pénalité de 3,50 % du montant désinvesti, à l'exception du dénouement du contrat (suite à un rachat total ou au décès de l'assuré dans le cadre du contrat d'assurance vie).**

- Le présent Support n'est pas éligible aux options de gestion automatique ni aux versements programmés.
- Les avances ne sont pas autorisées sur l'épargne constituée au titre du Support.
- À l'échéance (anticipée ou finale) du Support, si le contrat est déjà investi totalement ou partiellement en Gestion déléguée, un arbitrage sera réalisé automatiquement et sans frais vers le profil de la Gestion déléguée en cours au jour de l'échéance⁽¹⁾. À défaut, l'arbitrage se fera vers la répartition d'actifs en Gestion libre définie en page 5 de cette annexe.
- Il n'est pas autrement dérogé aux modalités de fonctionnement du contrat.

Épargne constituée sur le Support dans le cadre de votre contrat.

- Conformément à la notice d'information ou aux conditions générales de votre contrat, l'épargne constituée sur le Support correspond à la contre-valeur en euros du nombre d'unités de compte inscrites au contrat. Elle s'obtient en multipliant le nombre d'unités de compte par sa valeur.

L'Assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur.

Pendant toute la durée de vie du support, sa valeur est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers et des taux d'intérêt.

- L'Assureur recommande ce Support aux personnes disposant d'un horizon de placement au moins égal à 12 ans et dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou d'un contrat de capitalisation.

Le Support s'adresse aux investisseurs recherchant un rendement et capital garanti à échéance en acceptant un risque de perte partielle ou totale en capital. Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital en cas de sortie anticipée (rachat, arbitrage ou décès), en cas de dénouement du contrat par rachat total ou décès, ou en cas de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant et de mise en résolution de ce dernier.

- Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans le Support pour chaque investisseur dépend de sa situation personnelle. Ce montant dépend également de paramètres inhérents à l'investisseur, notamment de sa situation patrimoniale, de ses besoins actuels et à venir, et du niveau de risque qu'il est prêt à accepter.

Il est également recommandé à l'investisseur de diversifier suffisamment ses investissements sur différentes classes d'actifs (monétaire, obligataire, actions), dans des secteurs d'activité et sur des zones géographiques différentes. Cette diversification permet à la fois une meilleure répartition des risques et une optimisation de la gestion d'un portefeuille en tenant compte de l'évolution des marchés.

⁽¹⁾ En présence de plusieurs profils de gestion en cours sur le contrat au jour de l'échéance du Support, l'arbitrage sera réalisé sans frais vers les profils en cours au sein de la Gestion déléguée au prorata de la répartition de leur encours géré dans ce mode de gestion.

FICHE TECHNIQUE DU SUPPORT TELLUMA BOOST JANVIER 2026

• **Instrument financier:** Titre de créance de droit français garanti en capital à l'échéance ou à une date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur. Néanmoins, ce support présente un risque de perte en capital partielle ou totale si ce dernier est revendu avant la date d'échéance ou en cas de défaut de paiement ou de faillite de l'Émetteur et du Garant et de mise en résolution du Garant.

• **Émetteur:** Goldman Sachs Finance Corp International Ltd., qui n'a sollicité ou obtenu aucune notation des principales agences de notation.

• **Garant:** The Goldman Sachs Group (Standard & Poor's BBB+ / Moody's A2 / Fitch A, au 3 juillet 2025). Ces notations ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au support. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

• **Code ISIN:** FR1459AB8970

• **Devise:** EUR

• **Cotation:** Bourse de Luxembourg (marché réglementé).

• **Valorisation:** Hebdomadaire (le vendredi).

• **Double valorisation:** Une double valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours, par Refinitiv qui est une société indépendante financièrement de Goldman Sachs.

• **Marché secondaire:** Goldman Sachs International, qui fournit la liquidité, offrira un prix d'achat sur demande, sous réserve (i) de l'existence de conditions de marchés异常, et/ou (ii) de considérations légales, réglementaires ou autres, ou (iii) de la situation financière de Goldman Sachs International ou un de ses affiliés, dans chacun des cas tel que déterminé de bonne foi par Goldman Sachs International. Dans ce contexte et en fonction de la proximité du seuil de protection du capital, Goldman Sachs International anticipe que la fourchette achetante indicative attendue, dans les conditions normales de marché, est au maximum de 1 %, sous réserve de son droit de modifier à tout moment le montant de cette fourchette.

• **Commissions de distribution:** Des commissions relatives à cette transaction ont été réglées par l'Émetteur à l'Assureur. Le montant maximum des commissions de distribution est équivalent à 1,00 % par an du montant de l'émission, sur la base de la durée maximale du support. Ces commissions sont incluses dans le prix de souscription.

• **Montant maximum de l'émission:** 40 millions d'euros.

• **Valeur initiale:** Elle désigne la valeur nominale des titres.

• **Valeur nominale:** 1000 euros.

• **Garantie du capital:** Support garanti en capital à l'échéance ou à une date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur (hors cas de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant ou de mise en résolution de ce dernier).

• **Période de commercialisation:** Du 1^{er} septembre 2025 au 31 décembre 2025.

• **Prix de souscription⁽¹⁾:** Il progressera de façon constante, de 99,52 % de la valeur initiale le 1^{er} septembre 2025 à 100 % de la valeur initiale du 26 janvier 2026 au 29 janvier 2026.

• **Date d'émission du support:** 1^{er} septembre 2025.

• **Date début de période d'intérêt:** 29 janvier 2026.

• **Dates de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur:** 29 février 2028 ; 28 février 2029 ; 28 février 2030 ; 28 février 2031 ; 1^{er} mars 2032 ; 28 février 2033 ; 28 février 2034 ; 28 février 2035 ; 29 février 2036 ; 27 février 2037.

• **Dates de notification du remboursement anticipé:** 31 janvier 2028 ; 30 janvier 2029 ; 30 janvier 2030 ; 30 janvier 2031 ; 30 janvier 2032 ; 28 janvier 2033 ; 30 janvier 2034 ; 30 janvier 2035 ; 31 janvier 2036 ; 29 janvier 2037.

• **Date d'échéance finale:** 26 février 2038.

• **Valeur finale⁽²⁾ du support en unités de compte à l'une des dates de remboursement anticipé:** Si à l'une des dates de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur, l'Émetteur décide de rembourser le Support par anticipation, le Support prend fin à la date de remboursement anticipé correspondante. Sa valeur finale est alors égale à 100 % brut⁽²⁾ de sa valeur initiale augmentée d'un gain de 5,30 % brut⁽²⁾ par année écoulée depuis le 29 janvier 2026.

• **Valeur finale⁽²⁾ du support en unités de compte à la date d'échéance:** Dans le cas où le Support dure jusqu'à la date d'échéance, sa valeur finale est alors égale à 100 % brut⁽²⁾ de sa valeur initiale augmentée d'un gain de 51,60 % brut⁽²⁾ correspondant à 4,30 % brut⁽²⁾ par année écoulée depuis le 29 janvier 2026.

(1) Prix de souscription : 99,52 % (du 1^{er} septembre 2025 au 5 septembre 2025), 99,55 % (du 8 septembre 2025 au 12 septembre 2025), 99,57 % (du 15 septembre 2025 au 19 septembre 2025), 99,59 % (du 22 septembre 2025 au 26 septembre 2025), 99,62 % (du 29 septembre 2025 au 3 octobre 2025), 99,64 % (du 6 octobre 2025 au 10 octobre 2025), 99,66 % (du 13 octobre 2025 au 17 octobre 2025), 99,68 % (du 20 octobre 2025 au 24 octobre 2025), 99,71 % (du 27 octobre 2025 au 31 octobre 2025), 99,73 % (du 3 novembre 2025 au 7 novembre 2025), 99,75 % (du 10 novembre 2025 au 14 novembre 2025), 99,77 % (du 17 novembre 2025 au 21 novembre 2025), 99,80 % (du 24 novembre 2025 au 28 novembre 2025), 99,82 % (du 1^{er} décembre 2025 au 5 décembre 2025), 99,84 % (du 8 décembre 2025 au 12 décembre 2025), 99,87 % (du 15 décembre 2025 au 19 décembre 2025), 99,90 % (du 22 décembre 2025 au 26 décembre 2025), 99,92 % (du 29 décembre 2025 au 2 janvier 2026), 99,93 % (du 5 janvier 2026 au 9 janvier 2026), 99,96 % (du 12 janvier 2026 au 16 janvier 2026), 99,98 % (du 19 janvier 2026 au 23 janvier 2026), 100,00 % (du 26 janvier 2026 au 29 janvier 2026).

(2) Performance brute ne tenant pas compte des frais sur versement, des frais de gestion du contrat, du coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables et conditionnée par l'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant ou mise en résolution de ce dernier. Toute sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

Avantages

• Un gain de :

- **5,30 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée depuis le 29 janvier 2026**, versé à la date de remboursement anticipé⁽⁵⁾ au gré de l'Émetteur ;
- ou, **51,60 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ correspondant à 4,30 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée depuis le 29 janvier 2026**, versé à l'échéance finale⁽⁴⁾ si le remboursement anticipé n'a pas été activé par l'Émetteur.
- **À l'issue des années 2 à 11, si l'Émetteur décide de son propre gré d'activer le remboursement par anticipation**, l'investisseur reçoit à la date de remboursement anticipé correspondante⁽⁵⁾ le capital initial⁽¹⁾⁽²⁾ majoré des gains par année écoulée.
- À l'échéance des 12 ans depuis le 29 janvier 2026, si le remboursement anticipé n'a pas été activé par l'Émetteur, **l'investisseur⁽³⁾ reçoit son capital initial⁽¹⁾⁽²⁾ majoré des gains par année écoulée**, dès lors que l'investisseur a conservé le support jusqu'à l'échéance finale⁽⁴⁾.

Inconvénients

- **L'investisseur⁽³⁾ ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement** qui peut varier de 2 à 12 ans. En effet, l'Émetteur est susceptible de rappeler le support par anticipation à l'issue des années 2 à 11, à son gré en fonction des conditions de marché.
- **Le support comporte un risque de réinvestissement**. L'Émetteur pourrait choisir de rembourser le support par anticipation dans certaines circonstances de marché notamment, mais sans limitation, si son coût d'emprunt a baissé et / ou si les taux d'intérêt de la zone Euro ont baissé. Dans une telle situation, l'investisseur pourrait ne pas être en mesure de réinvestir le montant remboursé dans des supports offrant un rendement aussi élevé.
- **Le produit est également soumis au risque lié à l'inflation**. Une inflation élevée dans la durée aura un impact négatif sur le rendement réel du produit.
- **L'investisseur⁽³⁾ est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur et/ou du Garant** (qui induit un risque sur la valeur de marché du support) ou un éventuel défaut de l'Émetteur et/ou du Garant (qui induit un risque sur le remboursement).
- **Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital**:
 - en cas de sortie anticipée⁽⁶⁾ (rachat, arbitrage ou décès) avant l'échéance finale⁽⁴⁾ ;
 - ou, en cas de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant ou de mise en résolution de ce dernier.

FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de risques » du Prospectus de Base.

Le Titre de créance Telluma Boost Janvier 2026 remboursable par anticipation est notamment exposé aux risques suivants :

Risque de perte partielle ou totale en capital

L'investisseur doit être conscient qu'il est exposé à ce risque en cours de vie et à l'échéance finale :

- lors de toute sortie anticipée (rachat, arbitrage ou décès) qui se fera aux conditions de marché ;
- ou, en cas de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant ou mise en résolution de ce dernier.

Risque de marché

Le Support peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité

Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du support en cours de vie et engendrer la perte partielle ou totale du montant investi.

Risque de réinvestissement

L'Émetteur pourrait choisir de rembourser le Support par anticipation dans certaines circonstances de marché notamment, mais sans limitation, si son coût d'emprunt a baissé et / ou si les taux d'intérêt de la zone Euro ont baissé. Dans une telle situation, l'investisseur pourrait ne pas être en mesure de réinvestir le montant remboursé dans des supports offrant un rendement aussi élevé.

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant ou mise en résolution de ce dernier. Le Taux de Rendement Annuel net est calculé depuis le 29 janvier 2026 jusqu'à la date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur ou la date d'échéance finale, pour les versements réalisés entre le 1^{er} septembre 2025 et le 31 décembre 2025 en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,96 % annuel.

(2) Hors frais de gestion du contrat. **(3)** L'investisseur correspond à l'assuré ou l'adhérent. **(4)** La date d'échéance finale est le 26 février 2038. **(5)** Les dates de remboursement anticipé sont : 29 février 2028 ; 28 février 2029 ; 28 février 2030 ; 28 février 2031 ; 1^{er} mars 2032 ; 28 février 2033 ; 28 février 2034 ; 28 février 2035 ; 29 février 2036 ; 27 février 2037. **(6)** L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 12 ans, une pénalité de 3,50 % du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou au décès de l'assuré dans le cadre du contrat d'assurance vie) avant son échéance.

L'Assureur Groupama Gan Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance finale, le 26 février 2038, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

AVERTISSEMENT FINAL

Avant tout investissement dans ce support, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Ces titres de créances ne peuvent être distribués aux investisseurs potentiels qu'en fonction des règles applicables aux offres pour lesquelles l'obligation de publier un prospectus ne s'applique pas en application de l'article 1(4) du Règlement (UE)2017/1129 et de l'article L.411-2-1° du Code monétaire et financier. La souscription, l'offre ou la vente, directe ou indirecte, en France de ces titres ne pourra être réalisée que dans les conditions prévues par le Règlement (UE)2017/1129 et l'article L.411-2-1° du Code monétaire et financier. Une information complète sur le Support, notamment ses facteurs de risques, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base et les Conditions Définitives.

Disponibilité de la documentation du support — Le Support décrit dans le présent document fait l'objet de « Conditions Définitives » se rattachant au Prospectus de Base (en date du 19 décembre 2024), conforme au Règlement UE 2017/1129 et visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (« CSSF »). Ce Prospectus de Base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le Prospectus de Base, les suppléments à ce Prospectus, les Conditions Définitives (ensemble, le Prospectus) et le résumé (en langue française) sont disponibles sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu). Ces documents sont également disponibles auprès de Goldman Sachs International via le lien suivant pour le Prospectus de Base (<https://www.luxse.com/pdfviewer/104525408>) et les Conditions Définitives (https://www.goldmansachs-bourse.fr/media/fr/dokumente/Final_Terms_FR1459AB8970.pdf). La dernière version du Document d'Informations Clés relatif à ce Support peut être consultée et téléchargée à l'adresse : www.gspriips.eu?isin=FR1459AB8970&lang=FR&cnt=FR.

Commercialisation dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation — L'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'Instrument Financier) est un actif représentatif de l'une des unités de compte du contrat d'assurance vie ou de capitalisation (ci-après le Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation). Ce document décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières de l'Instrument Financier en tant qu'unité de compte du Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation. Il ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation. Il ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Agrement — The Goldman Sachs Group, Inc est une société holding bancaire et une société holding financière au titre de la loi des États-Unis de 1956 sur les holdings bancaires (U.S. Bank Holding Company Act of 1956) et régulée par le Federal Reserve Board (Conseil de la Réserve Fédérale). Goldman Sachs International est une société autorisée par la Prudential Regulation Authority et régulée par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority.

Événements exceptionnels affectant les sous-jacents : ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée — Afin de prendre en compte les conséquences sur le Support de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du support, la documentation relative au support prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement anticipé du support. Ces éléments peuvent entraîner une perte en capital sur le Support.

Risque lié à la directive européenne sur le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (la Directive) — Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'autorité de résolution compétente peut réduire ou convertir en fonds propres tout ou partie du principal des titres de créance, ce qui pourrait résulter en la perte partielle ou totale du montant investi. De plus, l'exercice de tout pouvoir dans le cadre de la Directive, ou toute suggestion d'un tel exercice, peut affecter significativement et défavorablement les droits des titulaires de titres de créance, le prix ou la valeur de leur

investissement (dans chaque cas, quel que soit le niveau de protection du capital prévu par le support) et/ou la capacité de l'Émetteur à satisfaire à ses obligations en vertu des titres de créance. Toute somme ou montant payable par l'Émetteur pourra être réduit ou modifié, à tout moment, en application de l'exercice d'un renflouement interne (« bail-in ») par toute autorité compétente.

Restrictions générales de vente — Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce support.

Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes — L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, The Goldman Sachs Group, Inc. n'assume aucune responsabilité à cet égard.

Données de marchés — Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.

Rachat par Goldman Sachs International ou dénouement anticipé du support — Goldman Sachs International prévoit dans des conditions normales de marché, de fournir un prix d'achat et de vente pour ce support sur un intervalle de temps régulier. Seul Goldman Sachs International est le fournisseur de liquidité de ce support. Cependant, Goldman Sachs International ne s'engage pas à fournir de la liquidité par la communication de prix d'achat et de vente de ce support, et n'est soumis à aucune obligation légale de fournir de tels prix. L'investisseur potentiel ne doit pas s'appuyer sur sa capacité à vendre ce support à une date particulière ou à un prix particulier. Dans certaines situations de marché, pendant lesquelles Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. n'est pas capable de conclure des opérations de couverture, la fourchette achat-vente de 1 % peut être temporairement augmentée, afin de limiter les risques économiques de Goldman Sachs Finance Corp International Ltd.

Conflits d'intérêts — The Goldman Sachs Group, Inc. ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent soit avoir un intérêt, soit détenir ou acquérir des informations sur tout instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourraient engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de teneur de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instruments financiers, indice ou marché mentionné dans ce document.

Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique — Les titres de créance décrits aux présentes qui sont désignés comme des titres avec restriction permanente n'ont pas fait ni ne feront l'objet d'un enregistrement en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933 « U.S Securities Act of 1933 », telle que modifiée (« la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières ») et ne peuvent à aucun moment, être la propriété légale ou effective d'une « U.S Person » (tel que défini dans la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières) et par voie de conséquence, sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas des ressortissants des États-Unis d'Amérique, sur le fondement de la Réglementation S « Reg S » de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières.

RÉPARTITION D'ACTIFS À L'ÉCHÉANCE DE TELLUMA BOOST JANVIER 2026

GAN PATRIMOINE ÉVOLUTION				
Code ISIN	Libellé	Société de gestion	Répartition	
FR0010288332	Groupama Euro Credit Short Duration NC	Groupama AM	30 %	
LU0093503810	BlackRock Euro Short Duration Bond A2	BlackRock	10 %	
LU0284394235	DNCA Invest Eurose A EUR	DNCA	10 %	
FR0007010244	Gan Prudence ID	Groupama AM	50 %	
GAN PATRIMOINE STRATÉGIES/PATRIMOINE STRATÉGIES VIE				
Code ISIN	Libellé	Société de gestion	Répartition	
FR0010288332	Groupama Euro Credit Short Duration NC	Groupama AM	30 %	
LU0093503810	BlackRock Euro Short Duration Bond A2	BlackRock	10 %	
LU0284394235	DNCA Invest Eurose A EUR	DNCA	10 %	
FR0010013953	Groupama Prudence NC	Groupama AM	50 %	
GAN PATRIMOINE CAPITALISATION				
Code ISIN	Libellé	Société de gestion	Répartition	
FR0000171837	Groupama Euro Credit Short Duration ZC	Groupama AM	30 %	
LU0093503810	BlackRock Euro Short Duration Bond A2	BlackRock	10 %	
LU0284394235	DNCA Invest Eurose A EUR	DNCA	10 %	
FR0010013953	Groupama Prudence NC	Groupama AM	50 %	

Nom du support	Société de gestion	Code ISIN	Objectif de gestion	Forme juridique	Indicateur de risque (SRI)	Frais de gestion annuels maximum TTC
GROUPAMA EURO CREDIT SHORT DURATION- ZC	Groupama Asset Management	FR0000171837	L'objectif de gestion est de chercher à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le Bloomberg Euro Aggregate Corporate 1-3 ans (clôture - coupons réinvestis), sur la durée de placement recommandée, supérieure à 18 mois. Pour cela, le gérant pourra intervenir, au moyen d'une gestion active, principalement sur des obligations libellées en euro de maturités courtes émises par des entreprises, et répondant à des caractéristiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance).	SICAV	2	0,48 %
GROUPAMA EURO CREDIT SHORT DURATION- NC	Groupama Asset Management	FR0010288332	L'objectif de gestion est de chercher à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le Bloomberg Euro Aggregate Corporate 1-3 ans (clôture - coupons réinvestis), sur la durée de placement recommandée, supérieure à 18 mois. Pour cela, le gérant pourra intervenir, au moyen d'une gestion active, principalement sur des obligations libellées en euro de maturités courtes émises par des entreprises, et répondant à des caractéristiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance).	SICAV	2	0,54 %
BlackRock Euro Short Duration Bond A2	BlackRock (Luxembourg) S.A.	LU0093503810	Le Compartiment Euro Short Duration Bond Fund vise à une valorisation optimale du rendement global. Le Compartiment investit au moins 80 % du total de son actif dans des titres à revenu fixe négociables de bonne qualité. Au moins 70 % du total de l'actif sera investi dans des titres à revenu fixe négociables libellés en euros dont l'échéance sera inférieure à cinq ans. L'échéance moyenne n'est pas supérieure à trois ans. Le risque de change est géré avec souplesse. Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.	SICAV	2	0,86 %
DNCA Invest Eurose A EUR	DNCA Finance	LU0284394235	Le Compartiment cherche à surperformer l'indice composite 20 % Eurostoxx 50 + 80 % FTSE MTS Global calculé avec dividendes réinvestis, sur la période d'investissement recommandée. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion est discrétionnaire et intègre des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG).	SICAV	3	1,49 %
GROUPAMA PRUDENCE- NC	Groupama Asset Management	FR0010013953	L'objectif de gestion est de chercher à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, composé à 85 % du Bloomberg Euro Aggregate (clôture - coupons réinvestis) et à 15 % du MSCI World en Euros (clôture - dividendes nets réinvestis), sur la durée de placement recommandée, supérieure à 3 ans. Pour cela, le gérant pourra intervenir, au moyen d'une gestion active et profilée en OPC et titres vifs, sur les marchés obligataires principalement et actions de la zone Euro et internationaux, dont les sous-jacents répondent à des caractéristiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance).	SICAV	2	1,37 %
GAN PRUDENCE ID	Groupama Asset Management	FR0007010244	L'objectif de gestion est celui de son maître, à savoir de chercher à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, composé à 85 % du Bloomberg Euro Aggregate (clôture - coupons réinvestis) et à 15 % du MSCI World en Euros (clôture - dividendes nets réinvestis), sur la durée de placement recommandée, supérieure à 3 ans. Pour cela, le gérant pourra intervenir, au moyen d'une gestion active et profilée en OPC et titres vifs, sur les marchés obligataires principalement et actions de la zone Euro et internationaux, dont les sous-jacents répondent à des caractéristiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance). La performance de ce nourricier pourra être inférieure à celle de son maître, compte tenu de ses propres frais de gestion.	FCP	2	1,28 %

**Annexe contractuelle aux contrats Gan Patrimoine
Évolution, Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine
Stratégies Vie et Gan Patrimoine Capitalisation**

Gan Patrimoine
Filière de Groupama Assurances Mutuelles
Société anonyme d'intermédiation en assurance
au capital de 2 364 120 euros
RCS Lille 457 504 694 – APE: 6622Z
Siège social: 150 rue d'Athènes
CS 30022 – 59777 Euralille
N° d'immatriculation 09 051 780 – orias.fr
Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses
filiales – Tél.: 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé)
contact@ganpatrimoine.fr – ganpatrimoine.fr

Groupama Gan Vie
Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros
RCS Paris 340 427 616 – APE: 6511Z
Siège social: 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris

**Gan Patrimoine Stratégies, Gan Patrimoine
Évolution et Gan Patrimoine Capitalisation** sont des
contrats d'assurance vie et de capitalisation assurés
par Groupama Gan Vie – Société anonyme au capital
de 1 371 100 605 euros – RCS Paris 340 427 616
APE: 6511Z
Siège social: 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris

Patrimoine Stratégies Vie est un contrat
d'assurance vie de la Caisse Fraternelle Vie
Société française pour favoriser la Prévoyance
et l'Épargne – Société anonyme au capital
de 460 000 euros (entièlement versé)
RCS Lille 457 504 702 – APE: 6511Z
Siège social: 150, rue d'Athènes CS30022
59777 Euralille

**Entreprises régies par le Code des assurances
et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel
et de Résolution (ACPR) – 4 place de Budapest
CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09**



TELLUMA BOOST JANVIER 2026



Affaire nouvelle/Versement libre Arbitrage Réemploi

N° GRC

N° de contrat

Gan Patrimoine Stratégies Patrimoine Stratégies Vie Gan Patrimoine Évolution Gan Patrimoine Capitalisation

Je (nous) soussigné(s)

Nom

Prénom

En cas de co-adhésion/co-souscription

Nom

Prénom

demeurant: N°

Rue

Code postal

Ville

Téléphone fixe

Portable

E-mail

reconnais(sons) avoir pris connaissance et avoir reçu un exemplaire de la documentation suivante, comprenant: l'annexe à la notice d'information ou conditions générales du contrat, la fiche technique du support en unités de compte Telluma Boost Janvier 2026, le Document d'Informations Clés ainsi que la brochure de ce support.

Telluma Boost Janvier 2026 est un support temporaire en unités de compte d'une durée de 12 ans maximum disponible à la souscription du 1^{er} septembre 2025 au 31 décembre 2025.

■ Il présente ces caractéristiques:

- un remboursement du capital initial⁽¹⁾⁽²⁾ à l'échéance dès lors que l'investisseur⁽³⁾ a conservé son support jusqu'à l'échéance finale⁽⁴⁾;
- une possibilité de remboursement anticipé activable au gré de l'Émetteur à l'issue des années 2 à 11⁽⁵⁾, offrant un remboursement du capital initial⁽¹⁾⁽²⁾ majoré d'un gain dû au titre des années écoulées;
- un gain versé à l'échéance finale⁽⁴⁾ ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur:
 - en cours de vie, un gain de 5,30% brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée depuis le 29 janvier 2026 en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur;
 - ou, à l'issue des 12 ans, un gain de 51,60% brut⁽¹⁾⁽²⁾ correspondant à 4,30% brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée depuis le 29 janvier 2026 versé à l'échéance finale⁽⁴⁾.

Tableau des gains bruts⁽¹⁾, des Taux de Rendement Actuariels (TRA) bruts⁽²⁾ à l'échéance du support en unités de compte Telluma Boost Janvier 2026:

Année d'échéance du support	Gains bruts ⁽¹⁾	TRA brut ⁽²⁾	TRA net Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie, Gan Patrimoine Capitalisation	TRA net Gan Patrimoine Evolution	Année d'échéance du support	Gains bruts ⁽¹⁾	TRA brut ⁽²⁾	TRA net Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie, Gan Patrimoine Capitalisation	TRA net Gan Patrimoine Evolution
2	10,60%	4,95%	4,00%	3,94%	8	42,40%	4,47%	3,53%	3,46%
3	15,90%	4,90%	3,95%	3,89%	9	47,70%	4,38%	3,44%	3,38%
4	21,20%	4,82%	3,87%	3,81%	10	53,00%	4,30%	3,36%	3,30%
5	26,50%	4,73%	3,79%	3,72%	11	58,30%	4,23%	3,29%	3,23%
6	31,80%	4,64%	3,69%	3,63%	12	51,60%	3,50%	2,57%	2,51%
7	37,10%	4,55%	3,61%	3,55%					

Pour nous assurer de votre bonne compréhension de cette offre, nous vous invitons à répondre au questionnaire suivant (ce questionnaire est un élément essentiel à la constitution de votre dossier):

- Quelle est la durée maximale du support?
- 1 an 5 ans 12 ans
- En cas d'échéance anticipée en année 6, combien de gains sont acquis?
- 3 6 9
- Sur quel Émetteur repose le support?
- Groupama Goldman Sachs Finance Corp International Ltd CAC 40[®]
- Est-ce que je bénéficie d'une garantie en capital à échéance sur le support?
- oui non
- Le gain annuel potentiel de 4,30 % versé à l'échéance finale ou de 5,30 % en cas de remboursement anticipé au gré de l'émetteur, est-il ?
- brut net de frais sur versements, des frais de gestion du contrat et du coût éventuel de la Garantie plancher des contrats d'assurance vie ou du plan d'épargne retraite, hors fiscalité et prélèvements sociaux

Je certifie avoir été informé:

- que l'Assureur recommande Telluma Boost Janvier 2026 aux personnes disposant d'un horizon de placement au moins égal à 12 ans, et dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation;
- que la durée exacte de l'investissement peut varier de 2 à 12 ans. En effet, l'Émetteur est susceptible de rappeler le support par anticipation à l'issue des années 2 à 11, à son gré en fonction des conditions de marché;
- qu'il existe un risque de perte partielle ou totale en capital en cas de sortie anticipée (rachat, arbitrage ou décès) avant l'échéance finale;
- qu'un gain de 51,60% brut⁽¹⁾⁽²⁾ est garanti, équivalent à 4,30% brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée depuis l'origine, versé à l'échéance finale;
- qu'un gain de 5,30% brut⁽¹⁾⁽²⁾ est garanti par année écoulée depuis l'origine, mis en mémoire et versé à la date de remboursement anticipé⁽⁵⁾ au gré de l'Émetteur.

À:

Le:

Signature du Souscripteur/Assuré
précédée de la mention «Lu et approuvé»

Signature du co-Souscripteur/co-Assuré
précédée de la mention «Lu et approuvé»

Signature du Conseiller

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du garant ou mise en résolution de ce dernier. Le Taux de Rendement Annuel net est calculé depuis le 29 janvier 2026 jusqu'à la date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur ou la date d'échéance finale, pour les versements réalisés entre le 1^{er} septembre 2025 et le 31 décembre 2025 en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,96 % annuel.

(2) Hors frais de gestion du contrat. (3) L'investisseur correspond à l'assuré ou l'adhérent. (4) La date d'échéance finale est le 26 février 2038. (5) Les dates de remboursement anticipé sont: 29 février 2028; 28 février 2029 ; 28 février 2030 ; 28 février 2031 ; 1^{er} mars 2032 ; 28 février 2033 ; 28 février 2034 ; 28 février 2035 ; 29 février 2036 ; 27 février 2037. (6) L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 12 ans, une pénalité de 3,50 % du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou au décès de l'assuré dans le cadre du contrat d'assurance vie) avant son échéance.

L'Assureur Groupama Gan Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance finale, le 26 février 2038, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

**Annexe contractuelle aux contrats Gan Patrimoine
Évolution, Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine
Stratégies Vie et Gan Patrimoine Capitalisation**

Gan Patrimoine
Filière de Groupama Assurances Mutuelles
Société anonyme d'intermédiation en assurance
au capital de 2 364 120 euros
RCS Lille 457 504 694 – APE: 6622Z
Siège social: 150 rue d'Athènes
CS 30022 – 59777 Euralille
N° d'immatriculation 09 051 780 – orias.fr
Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses
filiales – Tél.: 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé)
contact@ganpatrimoine.fr – ganpatrimoine.fr

Groupama Gan Vie
Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros
RCS Paris 340 427 616 – APE: 6511Z
Siège social: 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris

**Gan Patrimoine Stratégies, Gan Patrimoine
Évolution et Gan Patrimoine Capitalisation** sont des
contrats d'assurance vie et de capitalisation assurés
par Groupama Gan Vie – Société anonyme au capital
de 1 371 100 605 euros – RCS Paris 340 427 616
APE: 6511Z
Siège social: 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris

Patrimoine Stratégies Vie est un contrat
d'assurance vie de la Caisse Fraternelle Vie
Société française pour favoriser la Prévoyance
et l'Épargne – Société anonyme au capital
de 460 000 euros (entièlement versé)
RCS Lille 457 504 702 – APE: 6511Z
Siège social: 150, rue d'Athènes CS30022
59777 Euralille

**Entreprises régies par le Code des assurances
et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel
et de Résolution (ACPR) – 4 place de Budapest
CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09**



TELLUMA BOOST JANVIER 2026



Affaire nouvelle/Versement libre Arbitrage Réemploi

N° GRC

N° de contrat

Gan Patrimoine Stratégies Patrimoine Stratégies Vie Gan Patrimoine Évolution Gan Patrimoine Capitalisation

Je (nous) soussigné(s)

Nom

Prénom

En cas de co-adhésion/co-souscription

Nom

Prénom

demeurant: N°

Rue

Code postal

Ville

Téléphone fixe

Portable

E-mail

reconnais(sons) avoir pris connaissance et avoir reçu un exemplaire de la documentation suivante, comprenant: l'annexe à la notice d'information ou conditions générales du contrat, la fiche technique du support en unités de compte Telluma Boost Janvier 2026, le Document d'Informations Clés ainsi que la brochure de ce support.

Telluma Boost Janvier 2026 est un support temporaire en unités de compte d'une durée de 12 ans maximum disponible à la souscription du 1^{er} septembre 2025 au 31 décembre 2025.

■ Il présente ces caractéristiques:

- un remboursement du capital initial⁽¹⁾⁽²⁾ à l'échéance dès lors que l'investisseur⁽³⁾ a conservé son support jusqu'à l'échéance finale⁽⁴⁾;
- une possibilité de remboursement anticipé activable au gré de l'Émetteur à l'issue des années 2 à 11⁽⁵⁾, offrant un remboursement du capital initial⁽¹⁾⁽²⁾ majoré d'un gain dû au titre des années écoulées;
- un gain versé à l'échéance finale⁽⁴⁾ ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur:
 - en cours de vie, un gain de 5,30% brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée depuis le 29 janvier 2026 en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur;
 - ou, à l'issue des 12 ans, un gain de 51,60% brut⁽¹⁾⁽²⁾ correspondant à 4,30% brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée depuis le 29 janvier 2026 versé à l'échéance finale⁽⁴⁾.

Tableau des gains bruts⁽¹⁾, des Taux de Rendement Actuariels (TRA) bruts⁽²⁾ à l'échéance du support en unités de compte Telluma Boost Janvier 2026:

Année d'échéance du support	Gains bruts ⁽¹⁾	TRA brut ⁽²⁾	TRA net Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie, Gan Patrimoine Capitalisation	TRA net Gan Patrimoine Evolution	Année d'échéance du support	Gains bruts ⁽¹⁾	TRA brut ⁽²⁾	TRA net Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie, Gan Patrimoine Capitalisation	TRA net Gan Patrimoine Evolution
2	10,60%	4,95%	4,00 %	3,94 %	8	42,40 %	4,47 %	3,53 %	3,46 %
3	15,90%	4,90%	3,95 %	3,89 %	9	47,70 %	4,38 %	3,44 %	3,38 %
4	21,20%	4,82%	3,87 %	3,81 %	10	53,00 %	4,30 %	3,36 %	3,30 %
5	26,50%	4,73%	3,79 %	3,72 %	11	58,30 %	4,23 %	3,29 %	3,23 %
6	31,80%	4,64%	3,69 %	3,63 %	12	51,60 %	3,50 %	2,57 %	2,51 %
7	37,10%	4,55%	3,61 %	3,55 %					

Pour nous assurer de votre bonne compréhension de cette offre, nous vous invitons à répondre au questionnaire suivant (ce questionnaire est un élément essentiel à la constitution de votre dossier):

- Quelle est la durée maximale du support?
- 1 an 5 ans 12 ans
- En cas d'échéance anticipée en année 6, combien de gains sont acquis?
- 3 6 9
- Sur quel Émetteur repose le support?
- Groupama Goldman Sachs Finance Corp International Ltd CAC 40[®]
- Est-ce que je bénéficie d'une garantie en capital à échéance sur le support?
- oui non
- Le gain annuel potentiel de 4,30 % versé à l'échéance finale ou de 5,30 % en cas de remboursement anticipé au gré de l'émetteur, est-il ?
- brut net de frais sur versements, des frais de gestion du contrat et du coût éventuel de la Garantie plancher des contrats d'assurance vie ou du plan d'épargne retraite, hors fiscalité et prélèvements sociaux

Je certifie avoir été informé:

- que l'Assureur recommande Telluma Boost Janvier 2026 aux personnes disposant d'un horizon de placement au moins égal à 12 ans, et dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation;
- que la durée exacte de l'investissement peut varier de 2 à 12 ans. En effet, l'Émetteur est susceptible de rappeler le support par anticipation à l'issue des années 2 à 11, à son gré en fonction des conditions de marché;
- qu'il existe un risque de perte partielle ou totale en capital en cas de sortie anticipée (rachat, arbitrage ou décès) avant l'échéance finale;
- qu'un gain de 51,60% brut⁽¹⁾⁽²⁾ est garanti, équivalent à 4,30% brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée depuis l'origine, versé à l'échéance finale;
- qu'un gain de 5,30% brut⁽¹⁾⁽²⁾ est garanti par année écoulée depuis l'origine, mis en mémoire et versé à la date de remboursement anticipé⁽⁵⁾ au gré de l'Émetteur.

À:

Le:

Signature du Souscripteur/Assuré
précédée de la mention «Lu et approuvé»

Signature du co-Souscripteur/co-Assuré
précédée de la mention «Lu et approuvé»

Signature du Conseiller

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Groupe ou mise en résolution de ce dernier. Le Taux de Rendement Annuel net est calculé depuis le 29 janvier 2026 jusqu'à la date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur ou la date d'échéance finale, pour les versements réalisés entre le 1^{er} septembre 2025 et le 31 décembre 2025 en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,96 % annuel.

(2) Hors frais de gestion du contrat. (3) L'investisseur correspond à l'assuré ou l'adhérent. (4) La date d'échéance finale est le 26 février 2038. (5) Les dates de remboursement anticipé sont: 29 février 2028; 28 février 2029; 28 février 2030; 28 février 2031; 1^{er} mars 2032; 28 février 2033; 28 février 2034; 28 février 2035; 29 février 2036; 27 février 2037. (6) L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 12 ans, une pénalité de 3,50 % du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou au décès de l'assuré dans le cadre du contrat d'assurance vie) avant son échéance.

L'Assureur Groupama Gan Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance finale, le 26 février 2038, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

**Annexe contractuelle aux contrats Gan Patrimoine
Évolution, Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine
Stratégies Vie et Gan Patrimoine Capitalisation**

Gan Patrimoine
Filière de Groupama Assurances Mutuelles
Société anonyme d'intermédiation en assurance
au capital de 2 364 120 euros
RCS Lille 457 504 694 – APE: 6622Z
Siège social: 150 rue d'Athènes
CS 30022 – 59777 Euralille
N° d'immatriculation 09 051 780 – orias.fr
Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses
filiales – Tél.: 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé)
contact@ganpatrimoine.fr – ganpatrimoine.fr

Groupama Gan Vie
Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros
RCS Paris 340 427 616 – APE: 6511Z
Siège social: 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris

**Gan Patrimoine Stratégies, Gan Patrimoine
Évolution et Gan Patrimoine Capitalisation** sont des
contrats d'assurance vie et de capitalisation assurés
par Groupama Gan Vie – Société anonyme au capital
de 1 371 100 605 euros – RCS Paris 340 427 616
APE: 6511Z
Siège social: 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris

Patrimoine Stratégies Vie est un contrat
d'assurance vie de la Caisse Fraternelle Vie
Société française pour favoriser la Prévoyance
et l'Épargne – Société anonyme au capital
de 460 000 euros (entièlement versé)
RCS Lille 457 504 702 – APE: 6511Z
Siège social: 150, rue d'Athènes CS30022
59777 Euralille

**Entreprises régies par le Code des assurances
et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel
et de Résolution (ACPR) – 4 place de Budapest
CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09**

